



## CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE FINANCIERE ARBEVEL

Financière ARBEVEL s'est toujours attachée à mettre ses investissements en phase avec ses valeurs d'entrepreneuriat et d'accompagnement de création de valeur sur la durée. Innovation et identification des grandes ruptures sont au cœur de sa gamme. Sa démarche d'investisseur responsable traduit son souci d'une analyse approfondie et exhaustive des entreprises, d'une part, et le souhait de proposer à ses clients un investissement porteur de sens, d'autre part. Nous sommes convaincus de la convergence entre les aspects extra-financiers et la recherche de performance, dans un contexte de transition accélérée vers un mode de développement plus durable.

Financière ARBEVEL aborde l'entreprise selon une approche d'Investissement Responsable et s'est dotée d'un cadre formalisant les grands axes de sa démarche socialement responsable :

- 1/ La signature des PRI « *Principles for Responsible Investments* » ;
- 2/ Une politique d'exclusion afin de s'assurer qu'aucun investissement ne va heurter ses valeurs éthiques ;
- 3/ Une politique de vote définie par la gestion assurant une homogénéité dans les votes aux Assemblées ;
- 4/ La définition en mars 2021 d'un périmètre ISR, composé des compartiments de la SICAV Pluvalca éligibles à une communication ISR centrale selon la réglementation SFDR ;
- 5/ La méthodologie des fonds observant une sélectivité ISR de 20%, éligibles au label ISR France ;
- 6/ Un modèle propriétaire ESG permettant de réaliser une évaluation annuelle des sociétés investies pour les compartiments de la SICAV inclus dans le périmètre ISR ;
- 7/ Un accompagnement patrimonial dédié aux clients privés et des actions de mécénat et de sponsoring.

## 1- Signature des PRI

---

Financière ARBEVEL est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis janvier 2020, pour apporter un cadre structurant à sa démarche dans le respect des six grands principes édictés. Cette étape assoit notre conviction de gérants responsables à la fois envers nos clients investisseurs, institutionnels et privés, mais également vis-à-vis des entreprises que nous finançons. Le premier questionnaire sera donc rempli en janvier 2022.

## 2- Politique d'exclusion

---

Dans le cadre de la mise en place de sa politique d'investissement responsable, Financière ARBEVEL a décidé en septembre 2019 de mettre en place avec effet immédiat une politique d'exclusion concernant les entreprises dont l'activité est liée à la fabrication de bombes à sous-munition ou aux mines anti-personnel, en conformité avec le Traité d'Oslo et la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français.

Des exclusions liées à des considérations éthiques sont par ailleurs dirigées contre des :

- Entreprises en violations sérieuses des droits de l'homme ;
- Entreprises ayant contribué à des dommages environnementaux sévères ;
- Entreprises ayant fait l'objet de violation sérieuse d'une norme éthique ;
- Entreprises mises en cause dans des affaires de corruption sévères

Des exclusions sectorielles sont également dirigées à l'encontre des :

- Entreprises productrices de charbon ou d'électricité à base de charbon ;
- Entreprises du secteur du tabac.

Dans les domaines pré-cités, la liste constituée par la Banque centrale norvégienne, dont les mises à jour régulières sont publiées et documentées, servira de référence, dans chacune des rubriques, à notre liste de valeurs interdites.

Des exclusions géographiques sont également mises en œuvre pour les émetteurs basés dans les pays sur les listes du GAFI et des ETNC :

- Liste du GAFI : pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant, les « Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance » ;
- Liste des ETNC : liste UE et France des pays considérés comme des paradis fiscaux.

Afin de renforcer le dispositif de mise en œuvre de cette exclusion, Financière ARBEVEL a mis en place une limite pré-trade bloquante des valeurs prohibées par tous les critères cités ci-dessus.

## 3- Vote aux assemblées générales

---

Financière ARBEVEL accorde beaucoup d'importance à la gouvernance des entreprises et entend exercer toute la latitude qui lui est donnée lors des assemblées générales en votant à partir d'un seuil minimum de détention de 0,25% du capital. Ce seuil nous amène à voter sur environ la moitié des sociétés détenues dans les fonds actions ouverts. Le gérant connaissant le mieux la société vote à l'Assemblée Générale, en s'appuyant sur les analyses de ISS, notre partenaire « Proxy Advisor ». Financière ARBEVEL a rédigé sa politique de vote, disponible sur le site internet, détaillant les grands principes encadrant le vote sur les différents types de résolutions. Elle est mise à jour annuellement par un comité des votes. Un rapport de vote est disponible sur le site internet qui détaille les votes d'une saison agrégés par type de résolution.

#### 4- Détermination du périmètre ISR des compartiments de la SICAV Pluvalca au sens de la réglementation SFDR

---

D'après la réglementation SFDR (Sustainable Funds Disclosure Regulation), seuls les fonds ayant une sélectivité d'au moins 20% sur la base de critères ESG peuvent en faire une communication centrale. Il a donc été décidé d'exclure les compartiments *Pluvalca Allcaps*, *Pluvalca Health Opportunities* et *Pluvalca Multibonds* du périmètre ISR, étant donné qu'ils n'intègrent pas de stratégie sélective fondée sur les critères ESG. Ces compartiments ne notent donc plus les sociétés détenues en intégration ESG depuis 2020.

Seul le compartiment *Pluvalca Initiatives PME* est rattaché au périmètre ISR sans sélectivité, car l'obtention du **label France Relance en octobre 2020** lui permet d'en faire une communication centrale.

La périmètre ISR est appelé à progresser au cours du temps. Au 10 mars 2021, date d'application de la réglementation, il comporte :

*Périmètre ISR de la SICAV à compartiments Pluvalca :*

Compartiment de la SICAV	Article au sens de la réglementation SFDR
<i>Pluvalca France Small Caps</i>	Article 8
<i>Pluvalca Disruptive Opportunities</i>	Article 8
<i>Pluvalca Sustainable Opportunities</i>	Article 9
<i>Pluvalca Initiatives PME</i>	Article 8

#### 5- Stratégies de sélectivité des compartiments ISR de la SICAV Pluvalca

---

L'objectif de Financière Arbevel est de labelliser plus de la moitié de l'actif de la SICAV à compartiments Pluvalca en 2021. Cela devrait donner plus de lisibilité à la stratégie ISR pour les porteurs.

La méthodologie diffère selon les compartiments, et passe par des prestataires externes de recherche ESG : MSCI pour les compartiments investis sur les titres européens et Ethifinance pour les compartiments investis sur des petites capitalisations françaises.

Le fonds *Pluvalca Sustainable Opportunities* a été le premier fonds de la gamme à obtenir le **label ISR France en juillet 2020**. Il répond à l'article 9 du règlement SFDR, avec :

- une thématique Développement Durable qui l'amène à investir sur des sociétés apportant des solutions de décarbonisation ou de mutations sociétales,
- une exclusion des deux derniers déciles de l'univers en méthodologie Best in Universe,
- une exclusion des secteurs pétrole, charbon, armements, alcool, jeux d'argent et tabac.

*Pluvalca Disruptive Opportunities* (art. 8) applique la sélectivité de 20% par une stratégie d'élimination des deux derniers déciles de l'univers d'investissement en *Best in Universe*. Une mesure d'impact, en l'occurrence l'indépendance du Conseil d'Administration, doit également rester supérieure à sa moyenne dans l'univers d'investissement.

*Pluvalca France Small Caps* (art. 8) applique la sélectivité requise en s'engageant à conserver une note

ESG moyenne pondérée ESG du fonds supérieure à celle de l'univers, une fois soustraits les deux derniers déciles de ce dernier d'après une méthode *Best in Universe*. La mesure d'impact sélectionnée comme devant rester supérieure à celle de l'univers est la mise en place de dispositifs de partage des bénéfices, au-delà des dispositifs légaux.

Stratégie de sélectivité ESG des compartiments ISR de la SICAV Pluvalca :

Compartiment de la SICAV	Article au sens de la réglementation SFDR
<i>Pluvalca France Small Caps</i>	Moyenne du fonds > Moyenne des 8 meilleurs déciles de l'univers
<i>Pluvalca Disruptive Opportunities</i>	Exclusion des deux derniers déciles de l'univers
<i>Pluvalca Sustainable Opportunities</i>	Thématique Développement Durable + Exclusions sectorielles + Exclusion des deux derniers déciles de l'univers
<i>Pluvalca Initiatives PME</i>	Pas de sélectivité. Intégration globale et Label <i>France Relance</i>

Ces règles sont contraignantes, mais nous sommes convaincus qu'elles sont porteuses de performance, ces critères étant désormais pris en compte par une majorité d'investisseurs en Europe.

## 6- Intégration ESG par la notation maison réalisée par les gérants

Financière ARBEVEL intègre son analyse ESG à la gestion. C'est le gérant qui prend en compte les critères ESG au même titre que les critères financiers dans ses décisions de gestion. Il incombe donc au gérant lui-même, et non à une équipe dédiée, ni à une société externalisée, de synthétiser les éléments E, S et G produits par les sociétés.

Une grille de 18 critères a été élaborée en interne par consultation de tous les gérants. Nous avons fait le choix de pondérer le critère de gouvernance à hauteur de 50% de la note et de pondérer les critères S et E à hauteur de 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans des sociétés de petite et moyenne taille qui représentent l'essentiel de l'investissement chez Financière ARBEVEL. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères pour chaque émetteur, l'équipe de gestion se réservant la possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des émetteurs non notés.

Le critère de gouvernance est renseigné à partir des données des recherches de ISS, notre partenaire « Proxy Advisor », et à partir des rapports annuels. Il accorde une importance particulière à la qualité des dirigeants, à la transparence de la rémunération et son alignement avec les actionnaires, ainsi qu'à l'indépendance et l'expertise du conseil d'administration.

Le critère social a été construit à partir des valeurs d'entrepreneuriat de Financière ARBEVEL : adhésion des salariés au projet d'entreprise, partage des profits, évaluation de la satisfaction des salariés, etc.

Le critère d'environnement se distribue entre la qualité des données sur l'impact environnemental de la société sélectionnée et la qualité de sa réflexion permettant de maîtriser cet impact et de mettre en place des produits en économie circulaire.

Notre approche intégrée ne vise pas à interdire l'investissement dans des sociétés mal notées, puisque

la sélectivité a déjà été réalisée en amont à partir de notations par des prestataires externes.

Nous comprenons notre rôle d'investisseurs comme une possibilité d'accompagner les entreprises investies dans leur prise de conscience des enjeux et de stimuler leur progression à travers des discussions et du benchmarking. Le modèle interne sert donc deux missions principales :

- 1- S'assurer que le gérant a connaissance de tous les éléments ESG
- 2- Servir de fondement au dialogue et aux actions d'engagement

La progression de la note, qui sera renouvelée chaque année pour les sociétés notées détenues en portefeuille, constitue autant un critère d'appréciation de la société que sa note absolue. Néanmoins, si un enjeu extra-financier n'était pas correctement traité et présentait un risque pour l'investissement, le gérant en discuterait avec l'émetteur, l'informerait des éléments à améliorer, et pourrait décider de mettre en place une action d'engagement, suggérant des voies d'amélioration à la société et décidant, le cas échéant, de vendre le titre si aucune amélioration n'était constatée dans un délai raisonnable.

Ces dialogues et actions d'engagement sont résumées dans un rapport publié annuellement par la société de gestion, Rapport de dialogue et d'engagement.

On notera qu'une tolérance est donnée aux gérants d'investir jusqu'à 10% de l'actif du fonds en titres non notés, 25% pour le fonds *Pluvalca Initiatives PME* comme prévu par le *label France Relance*.



## 7- Accompagnement philanthropique et actions de mécénat

### **7.1 Pôle de philanthropie dans le département de gestion privée**

Financière ARBEVEL accompagne les personnes qui souhaitent s'engager dans une démarche philanthropique en leur proposant une approche personnalisée. Nous intervenons à chaque étape du projet philanthropique, de sa conception à sa concrétisation en intégrant la situation patrimoniale et personnelle du porteur du projet. Nous mettons à disposition :

**Notre expérience** pour avoir accompagné un grand nombre de projet dans des domaines très variés :

**Notre expertise** pour coordonner la gestion de votre projet philanthropique et sa connaissance des acteurs de la philanthropie

Financière ARBEVEL a lancé en 2020 le premier cercle des femmes philanthropes.

« L'idée de ce cercle est née des attentes des femmes philanthropes que nous accompagnons. Elles ont une approche différente de leur engagement ».

Convaincu que la collaboration entre philanthropes est un formidable accélérateur de projet, l'objectif de ce cercle est d'avoir un rôle de facilitateur pour pouvoir œuvrer au mieux.

Financière Arbevel a réuni autour d'un déjeuner le 6 février 2020 des femmes très engagées dans la philanthropie. **Le thème de cette première rencontre était : choisir pour agir : donner ne s'improvise pas.**

### **7.2 Actions de mécénat**

Financière ARBEVEL attache depuis de nombreuses années une grande importance à soutenir des actions philanthropiques. Financière ARBEVEL a eu la volonté d'aider et d'accompagner des associations en faveur des jeunes et des personnes en difficulté :

- l'aide à la réinsertion par le travail (Association Neptune) ;
- l'amélioration des conditions de vie de famille en difficultés (Betsen Academy) ;
- l'aide aux jeunes de quartiers défavorisés par la pratique du sport (Rugby French Flair).

Financière ARBEVEL vient de créer un fonds de dotation qui aura pour ambition de soutenir des causes dotées d'un prisme social, éducatif et environnemental. Dans la perspective d'élargir les sources de financements, Financière ARBEVEL a décidé de créer deux parts de partage sur des fonds commun de placement labellisé ISR, et s'engage à reverser une grande partie des frais de gestion au profit du fonds de dotation. Les dirigeants, les collaborateurs et les clients de Financière Arbevel se verront offrir l'opportunité de participer au financement du fonds de dotation.

### **7.3 Sponsoring à impact**

Depuis 2016, Financière ARBEVEL contribue au développement des conférences TEDx, Echappée Volée et BOMA considérant que ces conférences contribuent à la réflexion sur les grands enjeux de demain, contribuent à faire connaître des talents et de nouvelles expertises et ainsi à alimenter les thèmes

d'investissement de demain.

#### **7.4 Financement de l'innovation dans la santé**

Depuis cinq ans, Financière ARBEVEL s'est engagée dans la recherche médicale au travers d'investissements dans la biotechnologie, secteur en pointe dans de nombreuses aires thérapeutiques telles que l'immunothérapie, les maladies neurodégénératives ou encore le cancer. Ces investissements portent à la fois sur des sociétés cotées mais également non cotées avec le lancement en 2018 d'un premier véhicule regroupant une quarantaine de millions d'euros autour d'investisseurs institutionnels et de family offices de premier plan.

Date de mise à jour : Mars 2021

